

**LES ORGANISATIONS SYNDICALES**  
**CSTP-FO - CSIP - SFP - OTAHI - O OE TO OE RIMA -**  
*Fax : 40 45 06 35 / Fax : 40 53.22.75 / Fax : 40 45 06 54 / Fax : 40 45 02 45*

Papeete, le 10.06.2020

A

**Monsieur le Président de la République Française**  
Sous couvert de Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française

**Objet :** Demande de soutien à l'emploi.

**Monsieur le Président de la République Française,**

La Polynésie française a été épargnée de l'épidémie du COVID19 grâce aux mesures de confinement très rapidement mises en place par Monsieur le Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française.

Les mesures de confinement, armes efficaces et indispensables pour limiter l'impact négatif du pic épidémique sur notre système de santé ont malheureusement placé de très nombreux salariés an arrêt de travail partiel ou technique.

En France dans les départements et régions d'Outre-Mer, l'Etat a pris en charge pendant cette période à hauteur de 84% des salaires, et pour les salariés payés au SMIC la prise en charge se montait à 100% avec un plafond fixé à 4.5 fois le SMIC.

En Polynésie française, la durée hebdomadaire de travail est de 39h00 et le salaire minimum de 1281,42 euros mensuel, alors qu'en France avec une durée hebdomadaire de travail de 35h00 le salaire minimum mensuel est de 1539,42 euros.

Les salariés polynésiens ont pu bénéficier de la part des autorités locales d'une aide sur salaire durant le confinement à hauteur de 838,35 euros mensuel.

Cette aide ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins les plus essentiels, d'autant, que, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), le coût de la vie en Polynésie française est 39% plus cher qu'en France.

Ces circonstances pénibles et difficiles pour nombre de nos concitoyens nous amènent à faire appel à vous pour un secours d'urgence exceptionnel.

En effet, ne bénéficiant ni de caisse de chômage, ni de revenu de solidarité active (RSA), ni de revenu de solidarité Outre-Mer (RSO), ni d'allocation de solidarité spécifique (ASS), nous vous sollicitons pour la création en Polynésie française d'une allocation exceptionnelle

qui compléterait celle octroyée par les autorités du pays pour les quelques 43.000 salariés impactés sur environ 72.000 exerçant sur l'ensemble de la Polynésie française.

Le coût de cette allocation exceptionnelle serait de l'ordre de 36 millions d'euros par mois de confinement.

En outre, ces moments difficiles révèlent les inégalités, notamment pour les familles dont les enfants n'avaient plus accès à la cantine. Cette prestation d'aide à la restauration scolaire (à hauteur de 334.000 euros par mois) devrait être éligible pour les familles polynésiennes au même titre que celles des cinq régions Outre-mer.

Monsieur le Président de la République, protéger et aider les populations dans les domaines essentiels de la vie courante pendant cette période de crise grave est plus que jamais nécessaire afin de permettre à tous le droit à un minimum de dignité.

A l'autre bout du monde, bien que « gémir ne serait pas de mise » nous faisons appel à votre haute bienveillance pour que nos familles devenues vulnérables puissent sortir dignement de cette épreuve.

Avec l'expression de toute notre gratitude veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, de notre très haute considération.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président de la République**, l'expression de notre considération distinguée.



POUR CSTP-FO,



POUR CSIP,



POUR SFP,



POUR OTAHI,



POUR O OE TO OE RIMA,